

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN LE BOURG 24110 SAINT-AQUILIN

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE ROUTIER COMMUNAL N°2023-01

LE MAIRE DE SAINT-AQUILIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 à 5,
- Vu le Code de la Route,
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la demande en date du 11 janvier 2023 formulée par le service voirie de la CCVIS,
- **Considérant** qu'en raison du déroulement de travaux d'élagage (pour installation du réseau aérien de la fibre optique) sur l'ensemble du réseau routier communal de la commune de Saint-Aquilin, la circulation sera perturbée à partir du lundi 16 janvier 2023 et pour une durée prévisionnelle de 1 mois.

ARRETE

ARTICLE 1: du lundi 16 janvier 2023 à 8h00 et pour une durée prévisionnelle de 1 mois, la circulation sera perturbée sur l'ensemble du réseau routier communal de la commune de Saint-Aquilin (chantier mobile en perpétuel mouvement selon avancement du chantier).

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours restera cependant possible. Ces dates sont communiquées à titre indicatif mais pourront évoluer en fonction des besoins et de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 4:

Madame le Maire de la Commune de Saint-Aquilin, la Gendarmerie Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au demandeur,
- A la Brigade de gendarmerie de Tocane-Saint-Âpre,
- Au SDIS de Périgueux.

Fait à Saint-Aguilin, 11 janvier 2023 Annie LESPINASSE, Maire